

Votre territoire se construit avec vous.

Partagez votre avis

sur toulouse-metropole.fr

Toulouse Métropole
s'engage dans
l'élaboration d'un
nouveau document
d'urbanisme et
d'habitat à l'échelle
des 37 communes
et vous invite à
participer à sa
concertation.



Pour plus d'informations
scanner le QR code



Au cœur de
votre quotidien

Plan Local
d'Urbanisme
intercommunal
et Habitat

toulouse
métropole



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)

C'est un document stratégique qui traduit le projet du territoire. Ses missions sont de fixer :

- les grandes orientations en matière d'aménagement et d'habitat,
- les règles d'occupation et d'utilisation du sol comme les règles applicables dans les zones constructibles ou celles à protéger.

Les grandes étapes pour échanger et débattre

- Du **7 au 24 mars 2022**, nous venons à votre rencontre dans vos communes* pour échanger sur le diagnostic et les enjeux du projet. Suivra une réunion de restitution et de débat en visioconférence.
- Un second temps de concertation, sous forme d'ateliers, sera organisé au moment de la traduction réglementaire, et sera suivi d'une réunion de restitution et de débat en visioconférence.

Pour vous informer, rendez-vous :

- sur toulouse-metropole.fr
- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse
- dans les 6 maisons de la citoyenneté (MDC) à Toulouse
- dans les mairies des 36 autres communes de la Métropole

Vous y trouverez tous les documents permettant de prendre connaissance de la procédure et de son état d'avancement.

Pour vous exprimer :

- un **registre dématérialisé** est accessible via toulouse-metropole.fr
- des **registres papier**, au siège de Toulouse Métropole, dans les MDC à Toulouse et dans les mairies des 36 autres communes de la Métropole aux heures habituelles d'ouverture au public.
- par **courrier** à adresser à l'attention de Monsieur le Président de Toulouse Métropole, Service planification urbaine – 6 rue René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5, en précisant en objet « Concertation préalable PLUi-H ».

*Calendrier des rencontres disponible sur le site de Toulouse Métropole.